

14ème législature

Question N° : 91998	De M. Jean-Louis Christ (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > administration	Tête d'analyse >rapports avec les administrés	Analyse > déclaration de décès. simplification.
Question publiée au JO le : 22/12/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 19/04/2016 Date de renouvellement : 26/07/2016 Date de renouvellement : 01/11/2016 Date de renouvellement : 14/02/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la multiplicité des démarches incombant aux familles, consécutivement à un décès. Un recensement rapide permet de mettre en évidence pas moins de 23 démarches administratives à engager, dans un délai allant de 48 heures à 6 mois après le décès. Ces obligations légales et réglementaires doivent être remplies dans un contexte de deuil et demeurent particulièrement éprouvantes. Il lui demande si des mesures de simplification pourraient être envisagées, comme un regroupement des déclarations en mairie, afin de faciliter les démarches des familles en deuil.